

EXTRAIT DU REGLEMENT GRAPHIQUE

Sommaire

Sommaire.....	2
1. Préambule.....	3
2. Les modifications apportées au règlement graphique.....	4

1. Préambule

Une procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été entreprise par la préfecture du Gers pour un projet d'intérêt général d'amélioration de la production et de la gestion de l'eau potable sur la commune de Pavie, ainsi que pour la mise en place d'un réservoir lié à cette activité sur la commune de Pessan. Pour permettre la réalisation de ce projet, la commune de Pavie a entrepris une mise en compatibilité de son PLU. En effet, le PLU de la commune n'est pour l'heure pas compatible avec ce projet puisque ce dernier se situe actuellement en zone A (zone agricole) et sur une petite partie de la zone N (naturelle).

Pour mener à bien cette procédure de mise en compatibilité, plusieurs pièces du PLU de Pavie sont à ajuster.

Site de l'usine d'eau

De manière concrète, le périmètre du projet est reclassé en zone UD, et un nouveau secteur est créé, le secteur UDe. Une orientation d'aménagement et de programmation est également créée pour encadrer au mieux la réalisation du projet.

Site du réservoir

le périmètre du projet est classé dans un nouveau secteur Ae, destiné à accueillir ce type d'activité

Le règlement écrit sera donc amendé en conséquence de même que le règlement graphique de zonage. Enfin, un additif au Rapport de Présentation est constitué pour expliciter l'ensemble des choix retenus par la commune et des modifications effectuées sur le PLU.

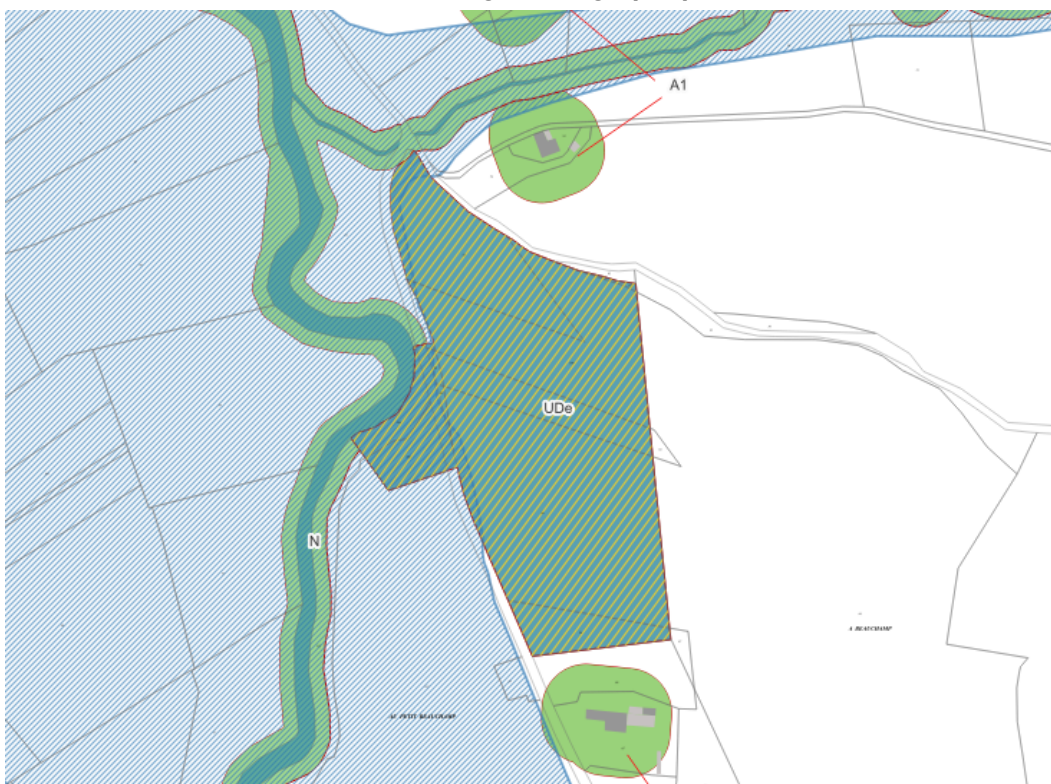
Ce présent document présente uniquement les modifications apportées au règlement graphique de Pavie, afin que chacun puisse observer les évolutions qu'apportera cette procédure.

2. Les modifications apportées au règlement graphique

Site de l'usine



Extrait du règlement graphique actuel



Extrait du règlement graphique après la mise en compatibilité

Site du réservoir



Extrait du règlement graphique actuel



Extrait du règlement graphique après la mise en compatibilité